

## Fiche réflexe **Unité d'enseignement du Centre hospitalier de PF (UE CHPF)**

### Présentation :

Une enseignante spécialisée assure, à mi-temps (lundi, mardi, jeudi de 7h30 à 12h) assure la scolarisation des enfants et adolescents hospitalisés dans le service de pédiatrie de l'hôpital de Taaone.

### But :

Il s'agit d'assurer la continuité de la scolarité de l'élève et éviter la rupture scolaire. Ce dispositif s'inscrit dans la complémentarité du service public qui garantit le droit à l'éducation de tout élève malade.

- Contribuer à un relatif épanouissement sur le plan affectif et psychologique en maintenant un projet au travers de l'activité scolaire (valeur thérapeutique de l'école)
- Amener chaque enfant à une activité intellectuelle correspondant à son âge et ses possibilités.
- Partir du besoin de l'enfant en tâchant de répondre aux demandes du milieu hospitalier et des parents.
- Maintenir un lien avec la vie de l'extérieur et le plus souvent possible avec l'établissement scolaire d'origine.
- Aider l'enfant à garder son statut d'écolier, pour lui permettre de maintenir ses acquis, de progresser, de s'investir, d'être actif.
- Cette recherche de continuité proprement scolaire s'effectue en établissant une liaison avec l'école ou l'établissement d'origine pour les séjours d'une semaine à plusieurs mois.
- Chaque enfant hospitalisé aura une fiche individuelle (fiche navette) avec ses coordonnées, sa date d'entrée et de sortie et le travail qu'il aura effectué durant son hospitalisation.

### Procédure :

Tout élève hospitalisé bénéficie d'un temps d'enseignement si son état de santé le permet.

### Où trouver des informations complémentaires ?

- Site ASH Polynésie : <http://ash-polynesie.education.pf/>

### Texte réglementaire de base :

Charte de l'Education de Polynésie française actualisée de 2016, dont l'un des objectifs est d'assurer une continuité éducative aux enfants hospitalisés (2.1.6).

« La Polynésie s'assure qu'un dispositif d'accompagnement est mis en place pour les enfants hospitalisés pour une longue durée ou dans l'incapacité de rejoindre un lieu d'enseignement. »

### Contact :

Moana FLOHR, enseignante spécialisée (option C)  
UE CHPF - 40.48.63.50. – [moana.flohr@education.pf](mailto:moana.flohr@education.pf)

Septembre 2021